

# Règlement particulier du Tournoi

## Choisy ton double 7

18 et 19 Octobre 2025

### Modalités

01. Le tournoi « Choisy ton double 7 » est enregistré sous le numéro de dossier **2500670**.
02. Le tournoi se déroule les **18 et 19 octobre 2025**. Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 7h30 à 23h00 et/ou le dimanche de 7h30 à 19h00.
03. Le tournoi se déroulera au gymnase René Rousseau, 12 Avenue d'Alfortville (94600 Choisy-le-Roi). Ce gymnase est doté de 7 terrains de badminton
04. La Juge-Arbitre est **Marie VELA-MENA** il est désigné par le comité d'organisation, ses décisions sont sans appel et est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement. Le GEO du tournoi sera **Jeremy WONG**.
05. Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.
06. Le volant officiel du tournoi est : **Victor Queen**

### Inscriptions

07. La période d'inscription débutera le **Lundi 18 Août 2025 à 00h01**.
08. La période d'inscription se terminera le **18 Septembre 2025 à 23h59**. Date susceptible d'évoluer en fonction des inscriptions.
09. La date du tirage au sort est fixée au **04 Octobre 2025**. Tous les joueurs devront être licenciés la veille de cette date pour pouvoir participer au tournoi.
10. Un joueur peut s'inscrire sur un ou deux tableaux.
11. Le nombre de joueurs maximum est fixé à 300.
12. Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un seul tableau.
13. Le montant des frais d'engagement est de **17€** pour 1 tableau, **22€** pour 2 tableaux.
14. Le compétiteur est seul responsable de ses inscriptions et ne pourra se retourner, en cas d'erreur d'inscription, sur une tierce personne.
15. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'engagements non complétées selon les directives mentionnées, seront supportées par le Club en cause. Toute modification d'inscription doit être précisée par courrier ou par e-mail.
16. L'inscription au tournoi se fera uniquement en ligne sur le site Badnet ou l'application associée ebad. En cas de problème ou pour tout renseignement, vous pouvez contacter les organisateurs à l'adresse : **choisytondouble@gmail.com**
17. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition. Aucun joueur ayant une licence en cours de validation ne sera accepté.

## Séries & Tableaux

18. La compétition est ouverte dans les tableaux doubles hommes, doubles dames et doubles mixtes aux joueuses et aux joueurs de séries : N3 à NC toutes catégories sauf poussins et benjamins, avec le découpage suivant :
- **N3/R4**
  - **R5/R6**
  - **D7/D8**
  - **D9/NC**
19. Les classements seront figés à J-30 de la date du tournoi, soit le **18 Septembre 2025**. A cette date, le joueur sera figé dans le tableau correspondant à son classement actuel.
- Une mise à jour du CPPH sera effectuée le jour du tirage au sort, afin que le coefficient du tournoi soit le plus juste possible, ainsi que pour la désignation des têtes de séries. Toutefois, même s'il y a eu une évolution de classement, le joueur restera dans la catégorie qui a été figée à J-30.
20. Les sur-classements sont autorisés en respectant la condition suivante :
- Un joueur peut s'inscrire dans la catégorie directement supérieure si et seulement si son/sa partenaire a un classement permettant de jouer dans la série visée et doit avoir maximum un classement d'écart avec la série visée.
- Exemple : Pour un sur-classement dans la série R5-R6, uniquement les paires R5/D7 ou R6/D7 seront acceptées, les paires R5/D8, R6/D8 ou D7/D7 seront refusées.
- Toutefois, l'organisation se réserve la possibilité d'accorder un sur-classement exceptionnel pour que les tableaux soient convenablement remplis.
21. Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un tableau en cas de trop forte affluence. Dans le cas contraire, il se réserve le droit de fusionner deux tableaux ou de supprimer le tableau.
22. Les tableaux seront remplis par ordre d'arrivée. Les joueurs qui ne sont pas inscrits sur la liste principale seront ajoutés sur liste d'attente.

## Forfaits

23. Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après le tirage au sort. Il devra prévenir le comité organisateur de sa non-participation et adressera dans les délais impartis les justificatifs demandés à la Ligue Ile-de-France.
24. Tout forfait arrivant après le tirage au sort, devra être justifié (certificat médical ou attestation de l'entreprise) au comité d'organisation afin d'obtenir un remboursement du tournoi. Aucun remboursement ne sera effectué sans raison valable.
25. Lorsqu'un joueur d'une paire est défaillant, son partenaire doit notifier par email à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

## Déroulement

26. Le mode de qualification se fera en poules suivi d'un tableau à élimination directe.
27. Le comité d'organisation se réserve le droit de changer le mode d'élimination dans un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs séries et de regrouper un ou plusieurs tableaux d'une ou de plusieurs séries dans la série supérieure et, ce en cas d'inscriptions insuffisantes.  
Rappel : Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de trois inscrits. De plus, en cas d'inscriptions inférieures à six, le tableau se jouera obligatoirement en une poule unique.
28. Les tableaux affichés sont donnés à titre d'information et pourront être modifiés avant le début des matches, par conséquent les horaires des matches sont donnés à titre uniquement indicatif.
29. Tout joueur doit être présent, dans la salle, une heure avant l'heure présumée de son match. En effet, les matchs peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu (cf. Règlement Général des Compétitions).
30. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
31. Tout participant devra se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition.
32. Le temps de repos minimum entre 2 matchs sera de 20 minutes.
33. Les joueurs disposeront de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match. Dès leur arrivée sur le court, les joueurs devront tester leurs volants.
34. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.
35. Les volants sont à la charge des joueurs, ils devront être fournis à parts égales, par les joueurs.
36. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, les juges arbitres et les arbitres (ou faisant office), les conseillers (aux arrêts prévus), et le personnel médical autorisé par le juge arbitre.
37. Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui, si possible, désigne un arbitre ou faisant office
38. Après l'appel de son match et passé un délai de 5 minutes, tout joueur non présent sur le terrain se verra déclaré « forfait ».
39. Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l'infrastructure sera comptée faute sauf au service où le joueur pourra servir une nouvelle fois.
40. Tout joueur en arrêt de travail pour raison médicale ne pourra participer au tournoi pendant la durée de son arrêt.
41. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du tournoi.
42. L'utilisation de substances et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des Sports.
43. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.
44. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.